



TATI : SEULE LA MOBILISATION DE TOUS POURRA SAUVER NOS EMPLOIS !

Depuis la mise en redressement judiciaire d'AGORA DISTRIBUTION (Tati, Fabio Lucci et le Siège), le manager de transition, M. RESSEGUIER, et les candidats à la reprise jouent la surenchère dans la presse, sans la moindre considération pour les 1720 salariés plongés dans l'incertitude la plus totale.

Ainsi, il est difficilement compréhensible que les candidats à la reprise se déchirent pour le rachat de TATI si, comme M. RESSEGUIER l'a affirmé l'entreprise valait un euro symbolique avant de nous expliquer qu'elle était lourdement endettée.

Au-delà des déclarations fantaisistes des uns et des autres, une seule chose est sûre : aucun repreneur, que ce soit GIFI ou le consortium formé par La Foir'Fouille, Centrakor, Stokomani, Maxi Bazar et maintenant Bingo Dépôt, ne s'engage à reprendre la totalité des salariés et des magasins. **Ce sont concrètement 400 à 600 emplois qui sont directement menacés.**

Le groupe Eram, qui a mis en vente Agora distribution, lui, continue de refuser d'assumer sa responsabilité sociale vis-à-vis des salariés. Il a pourtant largement bénéficié des aides de l'Etat ces dernières années et s'est servi de dispositions de la loi Macron pour se débarrasser à moindre coût et le plus rapidement possible de ceux qui travaillent depuis 30 ou 40 ans chez Tati, Fabio Lucci ou Lilnat. **En l'état, les salariés employés dans des magasins qui ne seraient pas repris, toucheraient uniquement les indemnités légales et 3.000 euros pour leur formation.**

Lors de sa rencontre avec les représentants du personnel, le 22 mai, la ministre du travail, Muriel PENICAUD, pour sa part, s'est uniquement engagée à mettre en place une antenne dédiée de reclassement au sein de Pôle Emploi pour une durée de douze mois. **Cette promesse du gouvernement est dérisoire pour les salariés souvent seniors qui risquent d'être licenciés.**

A l'occasion de l'audience qui examinera les offres définitives des repreneurs, la CGT appelle donc les salariés de Tati à rester mobilisés, à se mettre en grève et à se rassembler pour :

- **Le maintien de tous les emplois**
- **L'ouverture d'une négociation immédiate avec le groupe Eram et, si des licenciements sont inévitables, un plan social à la hauteur de la capacité financière de l'actionnaire et pris en charge par le Groupe Eram**

**Lundi 29 mai à partir de 9h30
devant le tribunal de Commerce de Bobigny
1-13 Rue Michel de l'Hospital, 93000 Bobigny
(métro : Bobigny – Pablo Picasso)**

Paris, le 24 mai 2017